

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, M.2212-1 à L.2212-2, L.2212-5 à L.2212-6, L.2213-1 à L.2213-4, L.2216-1 à L.2216-3, L.2122-24, L.2122-27 à L.2122-29,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique à l'occasion des festivités, défilé de la Saint-Nicolas le jeudi 08 décembre 2011.

ARRETE :

CIRCULATION :

Article 1^{er} : La Ville de Heillecourt organise le défilé de Saint-Nicolas :

➡ LE JEUDI 08 DECEMBRE 2011, de 18h30 à 19h30

Rassemblement : 18h00 Parc d'activité de Heillecourt Est devant la déchetterie

➡ Départ : 18h30 CD 71
Rue de Besançon
Rue de Versailles
Rue de Brest
Rue Gustave Lemaire
Grande Rue jusque Place de la Fontaine
Rue du Gué
Parc de l'Embanie

➡ Arrivée : 19h30 retour sur le parking de la Maison du temps Libre

Article 2 : La circulation sera momentanément interrompue :

Au passage du défilé prévue dans l'article 1 et régulée par le service de la Police Municipale assistée de quatre agents de sécurité.

STATIONNEMENT :

Article 3 : Pour le bon déroulement de la manifestation, le stationnement sera interdit pour tous les véhicules le jeudi 08 décembre 2011 :

Heures : De 14h00 à 20h00

Lieu : - Au droit du restaurant de la Fontaine et notamment devant les n° 8 et 10 place de la Fontaine, sur quatre emplacements de parking.

- Au droit du 13 au 37 place de la Fontaine ainsi que sur les deux arrêts « minute » face au N°37 place de la Fontaine.
- Sur les parkings de la Maison du temps libre et du terrain d'honneur rue Gustave Lemaire.

Article 4 : Les services techniques sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation conformes à la réglementation.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, boulevard Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à Nancy,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,
- Services techniques municipaux,
- La commission « dynamique de l'animation »
- Monsieur le directeur de la Connex,
- Madame et Monsieur les agents de police municipale.

Le Maire,



D.SARTELET

